



Procès – verbal du Conseil municipal (extraits) Séance du 28 janvier 2015

L'an deux mille quinze

Et le 28 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte LAURENT

A 20 heures 30, le Maire déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT.

Présents : Mesdames Brigitte LAURENT, Sylvie BOIS – FRAGNOL, Geneviève BOIZARD, Marion PERRIN, Sylviane BOIS - Françoise MOLLIER-SABET - Christine GIARDINA – MARINI
Messieurs Serge PASTOR, Jackie SORET, Patrick GRABIT, Paul PERRIN, Didier DURAND – GAILLARD - Cyrille SOUBEYRAT.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 18.12.2014

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 18.12.2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

☛ Délibération N°01- 2015 /28.01

OBJET : Avenant à la convention de partenariat pour favoriser l'accessibilité des accueils de loisirs du bassin de vie de Rives – L'association « Les petits potes » et l'association Maison des Jeunes et de la culture de l'Orgère

Madame le Maire **EXPOSE :**

Le bassin de vie de Rives, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé par le Pays voironnais et la Caisse d'allocations Familiales de Grenoble en 2014, pour une durée de 4 ans est composé de six communes : Charnècles, la Murette, Saint Blaise du Buis, St Cassien, Réaumont et Rives.

Ce bassin de vie dispose de deux accueils de loisirs :

- L'accueil de loisirs géré par la MJC de l'Orgère à Rives, dénommée « les Trois Fontaines »
- L'accueil de loisirs à la Murette, géré par l'association les Petits Potes

Dans un souci d'égalité d'accès de vie à ces deux accueils de loisirs, les communes du bassin de vie ne disposant pas d'accueil de loisirs (Charnècles, St Blaise du Buis, Saint Cassien, et Réaumont) décident de prendre en charge la différence entre le tarif proposé selon le quotient familial et le tarif proposé aux enfants extérieurs à la commune.

Madame le Maire donne lecture aux membres présents de la convention qui a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de ce partenariat et de fixer le cadre de participation financière des communes.

Le CM (13 voix pour)

ACCEPTE les modalités de ce partenariat et autorise Madame le Maire, à signer l'avenant à la convention de partenariat, avec les deux centres de loisirs du bassin de Rives.

☛ Délibération N°02 - 2015/28.01

OBJET : Modification de l'article 3 du règlement de la salle polyvalente – tarif pour une location d'une journée

Monsieur Serge PASTOR

INFORME l'Assemblée qu'au vu des nombreuses demandes de réservation, sur l'année, certains utilisateurs ne peuvent bénéficier du prêt des locaux que sur une seule journée et non sur le week-end.

Au regard de cette inégalité, il suggère qu'une tarification soit mise en place, pour une utilisation de la salle polyvalente, **sur une journée uniquement** à savoir du samedi midi ou du dimanche midi uniquement de 7 heures à 19 heures

le CM (13 voix pour)

FIXE le tarif de la salle pour une location d'une journée : Samedi de 7 heures à 19 heures ou dimanche de 7 heures à 19 heures(associations extérieures ayant des adhérents à REAUMONT et les particuliers habitant à REAUMONT, à titre de résidents principaux ou secondaires) à : **75 €**

☛ **Délibération n°03.2015 /28.01**

OBJET : Mise en place du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme par le Pays voironnais

Madame le Maire **EXPOSE :**

le 16 décembre dernier, le Conseil communautaire a décidé de créer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme porté par la communauté du Pays voironnais qui permettra de compenser l'arrêt des prestations effectuées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) au 1er juillet 2015.

Le CM (13 voix pour)

- **DÉCIDE** d'acter sa volonté de recourir au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, créé par le Pays Voironnais

☛ **Délibération N°04.2015 /28.01**

OBJET : Motion de soutien aux notaires de France

Le Conseil Municipal **CONSTATE :**

qu'à l'heure actuelle, le notariat est au cœur d'un projet de réforme qui, tel que présenté initialement par le Ministère de l'Economie et des Finances provoquerait un dérèglement sans précédents d'un service public de qualité, de proximité, service rendu tant aux collectivités publiques qu'aux Français, avec un ancrage réel au cœur des territoires constituant la mosaïque de l'ensemble de la France. Cette profession joue un rôle essentiel dans l'aide à l'aménagement du territoire.

La libération du tarif des notaires tel qu'il semble être remis en cause notamment dans son aspect redistributif n'aura pas pour effet de baisser les prix sauf peut-être pour les actes les plus importants au bénéfice des entreprises et des personnes aisées, excluant alors l'accès au droit des personnes les plus modestes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et à la suite d'une discussion-échange, les membres du Conseil municipal présents, approuve la présente motion à :

Pour : 6 voix

Contre : 1

Abstentions : 6

☛ **Délibération N°05.2015/28.01**

OBJET : Motion de soutien au collectif des usagers des TER gare de REAUMONT/ST CASSIEN

Madame le Maire expose :

Depuis le 14 décembre 2014, la SNCF et la Région Rhône Alpes ont supprimé 30 % de trains par jour entre la gare de Réaumont-St Cassien et Gières.

Un collectif d'usagers a lancé mi-décembre une démarche de collecte de signatures, pour manifester le désaccord des usagers quant à la nouvelle politique régionale de transport ferroviaire de voyageurs, décidée par la Région Rhône-Alpes pour les années à venir.

Leur objectif est de négocier le retour des trains à Réaumont/St Cassien

Considérant que de nombreux usagers, professionnels, étudiants, lycéens, collégiens, parents, des communes de Réaumont, St Cassien, la Murette, mais aussi des communes du tour du lac de charavines et de la Valdaine sont impactés quotidiennement par ces suppressions de services ;

Considérant la nécessité de préserver la qualité de l'air en limitant le nombre de véhicules et en privilégiant les transports en commun;

Après avoir pris connaissance des difficultés évoquées par le collectif d'usagers des TER de la gare de REAUMONT/ST CASSIEN

Le CM (13 voix pour) **DÉCIDE** de les soutenir dans leur démarche en demandant

- Le retour au cadencement toutes les 20 minutes aux heures de pointe dans les 2 sens REAUMONT/GIERES
- Le retour des terminus à Gières
- une baisse des tarifs correspondant à la fréquence des train en attendant le retour du cadencement,

La séance est levée à 22 heures

Le Maire,

Brigitte **LAURENT**



Affiché le 30.01.2015